



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS
SNCF - RESEAU**

N° Spécial

24 Mars 2021

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial SNCF - RESEAU du 24 Mars 2021

SOMMAIRE

Décision	Date	SNCF - RESEAU	Page
SNCF-RESEAU N° RP0272-01	12.10.2020	Décision prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis lieudit Le Petit Chatenay sur la commune de Chatenay – Malabry.	3

SNCF - RESEAU

Direction de la modernisation et du développement Ile-de-France

Décision n° RP0272-01 du 12 octobre 2020 prononçant le déclassement du domaine public ferroviaire de terrains sis lieu-dit Le Petit Chatenay sur la commune de Chatenay Malabry

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L.2141-1

Vu l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF notamment son article 18 ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Réseau en date du 22 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs à son président et fixant les conditions générales des délégations au sein de SNCF Réseau,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2019 portant délégation de pouvoirs du président au directeur général adjoint Ile-de-France,

Vu la décision du 1^{er} janvier 2019 portant délégation de pouvoirs du directeur général adjoint Ile-de-France au directeur de la modernisation et du développement Ile-de-France

Vu le courrier adressé à la Région Ile-de-France en date du **22 mai 2020**.

Vu l'avis d'Ile-de-France Mobilités en date du **24 juin 2020**.

Vu l'autorisation de la Préfecture en date du **23 septembre 2020**,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau.

DECIDE :

ARTICLE 1

Les terrains **non bâtis** sis à **Chatenay-Malabry** tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision, sont déclassés du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
92290	Le Petit Chatenay	AK	78p	171
92290	Le Petit Chatenay	AK	80	693
92290	Le Petit Chatenay	AK	81p	1038

92290	Le Petit Chatenay	AK	5	10
92290	Le Petit Chatenay	AK	20	33
			TOTAL	1945

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de Département des **Hauts-de-Seine** et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département des **Hauts-de-Seine**.

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Saint-Denis, le 12 octobre 2020

Séverine LEPERE

Directrice de la Modernisation et
du Développement Ile de France
SNCF RESEAU

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>